



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PAYS DE CORNOUAILLE

Séance du 19 septembre 2008
Hôtel de Ville de Quimper
Présidée par M. Bernard POIGNANT

Membres présents ayant voix délibérative :

- Bernard POIGNANT, Hervé HERRY : Quimper Communauté
- Marc ANDRO : Quimper Communauté et Pays touristique de Quimper
- Jean-Paul STANZEL, Daniel COUIC : CC Pays Bigouden Sud
- Jean-Claude SACRE, André FIDELIN : CC Concarneau Cornouaille
- Nicolas MORVAN : COCOPAQ et PPC
- Alain PENNEC : COCOPAQ
- Michel CANEVET : CC Haut Pays Bigouden
- Bernard LE GALL : CC Cap Sizun
- Gilles FEREC (représentant Claude Bellin) : CC Châteaulin Porzay
- Jean-Paul LE PANN : CC Pays Glazik
- William BOULIC : CC Pays de Douarnenez
- AOCD : Pierre PLOUZENNEC
- CCIQC : Jean-François GARREC
- CMA29 : Yves CHATALEN

Membre présent sans voix délibérative :

- Jean-René COULIOU, Conseil de Développement

Membres excusés

- Roger LE GOFF, CC Pays Fouesnantais
- Roger LARS, Pays Touristique du Menez-Hom
- Ronan LE MEUR, Chambre d'Agriculture

Participaient également :

- Maryvonne BLONDIN, Armelle SIMON, Conseil général
- Jean-Claude LESSARD, Conseil régional
- Gérard LENGLET, Préfecture du Finistère
- Hélène EGU, CC Pays fouesnantais
- Alexandra GIRAUD, CC Concarneau Cornouaille
- Ronan MARCEL, Laurent BRUCHON, Stéphane TROPRES : Quimper Communauté
- Christophe PODEVIN, Pays de Douarnenez
- François CLEMENT, CCIQC
- Anne Le Duigou, Chambre d'Agriculture
- Olga ANSELLEM, AOCD
- Jérôme BROSSE, Agent comptable du GIP
- Michel DAOUST, Nicolas KERLOCH, Betty ROBERT, Lënaïg WEILER, Véronique LE GUEN : Pays de Cornouaille

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

1. Fonctionnement du GIP

➤ **Présentation des salariés et de leurs missions**

Un focus est fait sur le service énergie constitué de :

- l'espace info énergie dédié aux particuliers et animé par Lénaïg Weiler
- le conseil énergie auprès des collectivités territoriales animé par Nicolas Kerloch, qui présente au conseil d'administration le service du CEP (conseil en économie partagée)

Le conseil d'administration délibère favorablement sur la mise en place du conseil en économie partagé et sur les modalités d'adhésion qui lui sont présentées (voir annexe).

➤ **Nomination d'élus référents**

Le conseil d'administration approuve la nomination d'élus référents par thématiques de travail. Sont nommés :

Thème	Nom de l' élu référent
Budget / finances	William BOULIC
Conseil de Développement	Bernard POIGNANT
Révision contrat de Pays	Michel CANEVET
Pêche, CPER, FEP	Jean-Paul STANZEL
Services publics	Bernard LE GALL Suppléant : Michel Canévet
Traitement des déchets	Jean-Paul LE PANN
Développement économique (dont ODESCA)	Marc ANDRO
Développement durable	Jean-Claude SACRE
Gestion de l'espace (foncier, littoral, SCoT)	Nicolas MORVAN
Arts et culture	Claude BELLIN
Tourisme	Roger LE GOFF
Enseignement supérieur, recherche	Alain PENNEC
Accessibilité : transport, THD	Hervé HERRY

2. Conseil de développement

- **Présentation du bilan du Conseil de développement (2003-2008) par Jean-René Couliou**

Base du fonctionnement

- Une quarantaine de personnes en théorie, mais une présence d'un noyau régulier et très assidu de 25 membres lors de réunions (moyenne d'une rencontre tous les deux mois, en fait plutôt cinq conseils par an mais aussi des réunions en plus des séances plénières).
- Un bureau de cinq personnes (1 Pet 4 VP) se réunissant 4 à 5 fois par an.
- Un lieu d'écoute, de dialogue et d'information

Fonctionnement

- Des assemblées plénières
- Des groupes de travail au lieu des 8 commissions qui avaient été mises en place en 2002.
- Un choix de travail sur des thèmes plus transversaux (mer et littoral, agriculture et agro-industrie, mais les travaux sur l'environnement, ainsi que sur les flux ont été reportés).
- L'environnement a été recentré autour des questions de gestion de déchets et de la problématique énergétique.
- Une réponse à des demandes d'institutions ou collectivités.
- Quelques engagements sous la forme d'auto-saisine.

Participations du CD et engagement

- Prés d'une cinquantaine de réunions (soit plénière, soit particulière, ou par association à des groupes de travail) des membres du CD depuis 2004
- Une attention portée au moment du contrat de pays et une association aux réunions et groupes de travail au long de la démarche.
- une demande de positionnement du CD sur le contrat de pays émanant de la première vice-présidente du CR
- Plusieurs interventions auprès du CESR (enquête sur la démocratie participative; une audition sur les ports; une enquête sur la construction navale, une enquête sur les IAA, notamment la pêche; une réponse à notre demande sur la construction automobile)
- Une intervention sous la forme d'une saisine au Préfet du Finistère pour dénoncer la remise en cause des services sanitaires, hospitaliers et judiciaires ainsi qu'un abandon d'une conception solidaire de l'aménagement du territoire. Une initiative du CD du Pays de Cornouaille avalisée par les trois autres CD du Finistère dont les présidents ont été cosignataires du courrier.
- Une audition de l'association Très Tôt Théâtre et une mise en place d'un groupe pour définir une attitude envers cette initiative culturelle d'intérêt pour l'ensemble de la Comouaille.
- Une participation à la définition de la place de la pêche dans le cadre du volet territorial du contrat de projet.
- La rédaction d'un avis du CD au moment des dépôts des dossiers LEADER, avis par lequel le CD affirmait se retrouver dans le diagnostic qui accompagnait les candidatures et soutenait les deux candidatures.

Points positifs

- L'assiduité d'un groupe dans lequel on trouve des membres du CD depuis le 21 juin 2001
- Une rencontre entre membres du Cd et élus en février 2004 à la maison des associations de Quimper pour une présentation des deux rapports réalisés sur la mer et le littoral, sur l'agriculture et l'agro-industrie
- Les demandes émanant du Conseil régional
- les demandes du CESR
- Des liens avec les autres CD du Finistère et le CD du pays de Lorient

- L'engagement de plusieurs membres du Cd dans des groupes de travail extérieur (réflexion sur les déchets, groupe sur l'énergie, Maison pour l'emploi et la formation, étude prospective pilotée au Conseil général.

Ce qui ne va pas

Passons sur les mises en cause du CD par des personnes extérieures ou des organismes qui ont une conception assez censitaire de la démocratie et verraient un moyen d'accéder un droit de tirage, en toute ignorance de ce qu'est le pays. Certains n'en comprennent ni la place dans la démarche d'aménagement, ni la faiblesse des moyens dont il dispose ou qu'il est susceptible de capter.

Hors du noyau dur, un gros « turn over » des membres qui se positionnent comme représentants de leur structure et ne voient pas d'intérêt à s'investir au-delà de leur réseau → défaut de réflexion territoriale.

- Difficultés à se situer et beaucoup de tâtonnements.

- Une absence de participation de nombreux membres (des muets qui ont toutefois le mérite de venir aux séances mais sans intervenir), voire des interventions sans rapport avec les thèmes abordés.

- Un manque d'apport personnel à la réflexion territoriale, soit par attachement à son clocher, soit par volonté de représenter son secteur d'activité ou son réseau → un certain manque de hauteur de vue.

- Une liaison trop tenue avec les élus sauf avec le conseil régional → besoin d'un lien au-delà de la présence du président du CD au CA et au bureau.

- Un positionnement par rapport à d'autres structures du territoire, notamment par rapport à des initiatives de la ville-centre (au moment de la préparation de son propre projet territorial, et dans la préparation du contrat de pays, par une volonté d'imposer une vue) → Une impression que le CD du pays était responsable des dysfonctionnements ou d'une certaine atonie du territoire. Le CD a pu apparaître comme le bouc émissaire de ces défauts, là où se manifestait plutôt un gros problème de gouvernance au sein de la Cornouaille.

Des fiascos :

- information sur les opportunités d'agenda 21 (avec intervention d'Auxilia)

- les services à la personne malgré une très grosse ouverture vers les collectivités, les opérateurs, les services publics concernés et une intervention de grande qualité des membres du pays de Fougères.

- Surtout, un manque de définition d'objectifs clairs et durables des missions du CD, ce qui passe peut-être par une définition équivalente des missions du pays. On peut rejoindre le vœu de rencontres du territoire de la Comouaille. Mais 8 orientations comme ce fut le cas pour légitimer le périmètre et parce que cela correspondait à des spécificités du territoire, cela semble excessif.

On peut aussi regretter que le CD soit conduit à construire ses propres réponses alors qu'en plusieurs pays, le CD réagit à des projets conçus par des structures (cf. agence d'urbanisme Adeupa, Sellor, idem à Rennes) ou accompagnés par un politique référent auprès du CD.

➤ **Installation du nouveau Conseil de Développement :**

- date à fixer entre Bernard Poignant et Jean-René Couliou.

- Les points à prévoir à l'ordre du jour seront :

- les prochaines missions du conseil de développement

- la composition du nouveau conseil de développement : nombre de membres, rééquilibrage géographique, avis sur les nouveaux candidats, statut des membres qui ne viennent plus et de ceux qui représentent des structures, présence d'élus.

Le Conseil d'Administration souhaite que le Conseil de développement expose d'abord son avis sur ces questions avant de valider l'intégration des nouveaux membres proposés.

Le Conseil d'Administration prend acte que les élus référents sur une thématique seront invités aux assemblées plénières du conseil de développement dès lors que la thématique concernée sera à l'ordre du jour.

3. Rendez-vous cornouaillais (Bernard Poignant)

➤ Information sur le rendez-vous

L'objectif des « Rendez-Vous Cornouaillais » est de créer un temps de rencontre et d'échanges entre les acteurs politiques et économiques de la société civile.

Vincent Bolloré, en tant que grand témoin et premier investisseur industriel privé en Bretagne, a accepté l'invitation de Bernard Poignant pour ce premier rendez-vous cornouaillais.

L'organisation pratique de ce rendez-vous s'ébauchera en fonction de la disponibilité de Vincent Bolloré (période pressentie novembre) et s'articulera en fonction de son intervention et vraisemblablement sur son site industriel d'Ergué-Gabéric.

Le Conseil d'Administration acte l'idée de ce rendez-vous cornouaillais, et approuve que Monsieur Vincent Bolloré soit le grand témoin de cette journée.

4. Révision du Contrat de Pays (Jean-Claude Lessard)

➤ Bilan à mi-parcours

- Rappel du montant de l'enveloppe :
 - 26 millions d'euros pour la période 2006-2012
 - 80 % (20 millions d'euros) en enveloppe 2 sur lesquels 16 millions ont été contractualisés
 - 20 % soit environ 5 millions d'euros en enveloppe 3 dite « libre » (critères définis par les élus dans le respect des grandes lignes des orientations régionales)
- Certains projets d'équipement lourd (piscines) retenus en continuité de ceux qui avaient été financés auparavant dans une logique d'équilibrage du territoire
- Ingénierie du pays garantie dans l'enveloppe à hauteur de 97 000 €/an et utilisée en totalité
- Enveloppe attribuée au conseil de développement qui ne l'a pas encore utilisée
- Bilan enveloppe 2 : 70 projets inscrits pour 16 millions d'euros, or 20 projets réellement déposés pour 6 millions d'euros
- Bilan enveloppe 3 : 24 dossiers traités pour 1,3 M€ (27 % de l'enveloppe)
- rappel : tous les fonds qui n'auront pas été utilisés d'ici 2012 seront perdus, d'où l'importance de ne retenir que les projets qui sont sûrs d'aboutir dans les délais

➤ Principes et calendrier de la clause de révision

Seule l'enveloppe 2 est concernée. Les projets envisagés sur l'enveloppe 3 continuent d'être instruits, la procédure ne change pas : instruction des dossiers par le pays sur la base des critères définis, et passage en comité local de concertation.

Echéancier :

1. analyse et point d'étape : jusqu'au 20 novembre 2008

objectif : déterminer précisément les disponibilités de l'enveloppe 2

Chaque structure doit faire l'étude précise des projets retenus en enveloppe 2

→projets non portés à retirer (montants remis à disposition du Pays)

→Projets modifiés : faire nouvelle fiche à intégrer à la révision du CP

→Cibler précisément ce qui sera fait, disparaîtra ou sera modifié

→Puis refaire exercice de 2005 : identifier les projets structurants prioritaires et sûrs d'aboutir

2. Réflexion : de fin novembre à février 2009

En fonction du bilan de l'étape 1, la somme restant disponible sera alors connue.

- au niveau du Pays : décider si les orientations du préambule sont conservées ou doivent être revues, auquel cas il faudra y travailler rapidement car la nature des projets à retenir en dépend
- au niveau des porteurs de projets : travailler à la définition des projets nouveaux ou modifiés dont la prise en charge est souhaitée. Fiches à réaliser selon le modèle précédent.

3. Négociation et finalisation : mars avril 2009

Les fiches projets seront remontées aux services de la région et l'ensemble sera finalisé au plus près des enveloppes disponibles

4. adoption et signature : après l'été 2009

Les contrats validés seront adoptés lors de la session du conseil régional pour une signature en septembre/octobre 2009

Le conseil d'administration prend acte de la nécessité pour chaque structure de mettre en œuvre très rapidement la première étape pour la finaliser vers le 20 novembre. Bernard Poignant suggère de garder le préambule. Jean-Claude Lessard se tient à la disposition des structures qui voudraient solliciter son assistance lors de leurs réunions de travail.

5. Volet territorial du CPER

- **Accord Etat/Pays sur la convention cadre consacrée à la filière pêche**
Il est rappelé que le Conseil d'Administration a délibéré favorablement au premier trimestre 2008 pour que le volet territorial du CPER soit consacré à la filière pêche. Une convention-cadre a été établie à cette fin. Il est demandé au conseil d'administration d'autoriser le Président à la signer.

Le Conseil d'Administration enregistre la convention-cadre proposée par le Pays de Cornouaille et autorise le Président à la signer.

- **Examen du projet de mise aux normes environnementales de l'aire de carénage sur le port du Guilvinec présenté par la CCIQC**
Les dossiers de demande de subvention présentés dans le cadre du volet territorial doivent néanmoins être soumis à l'accord du Conseil d'administration. Le premier dossier est présenté au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration approuve le projet de mise aux normes environnementales de l'aire de carénage sur le port du Guilvinec présenté par la CCIQC

6. Etude déchets

- **Présentation du contexte**
L'étude prospective sur le traitement des déchets en Cornouaille étant achevée, une présentation des résultats va être effectuée aux élus.
- **Date de restitution**

La date de restitution de l'étude déchets sera fixée hors séance, l'information sera communiquée dès qu'elle sera connue. Les membres du Conseil de développement qui ont travaillé sur ce thème seront conviés à cette réunion.

7. Etude foncier économique

- **Présentation du contexte (Façois CLEMENT)**
- **Date de restitution**

La date retenue pour la restitution de l'étude sera communiquée ultérieurement par la CCIQC.

8. Règlement intérieur : cadre d'emploi du personnel

Le Conseil d'Administration prend acte du cadre d'emploi du personnel propre au GIP

**GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 19 septembre 2008 à 14 h
Hôtel de Ville de Quimper**

DELIBERATION N° 75

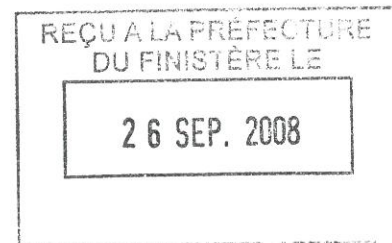
Conseil en Economie Partagée

Le Conseil d'Administration approuve la mise en place du Conseil en Economie partagée.
Il accepte le principe de convention avec les collectivités et de rémunération du service par
les communes et les EPCI adhérant au dispositif.



Le Président

Bernard POIGNANT



1' Présentation du service CEP :

Le Conseil en Energie Partagé a pour objectif, pour les communes adhérentes, de les accompagner dans une démarche de réduction des consommations d'énergies et de développement des énergies renouvelables.

Le CEP, service de proximité, s'adresse aux communes de **moins de 10 000 habitants**. Il apporte les **compétences d'un conseiller** sur la maîtrise des consommations d'énergies et l'utilisation des énergies renouvelables. Ses objectifs sont de :

- **Gérer les consommations d'énergies et d'eau** par le biais des suivis des factures, l'étude des contrats et la vérification de l'adéquation aux besoins,
- **Faire des préconisations** de réduction de consommations à confort identique,
- **Accompagner les projets** de construction ou de réhabilitation de bâtiments,
- **Animer** des actions de sensibilisation.

1.1 Les 3 phases du déroulement du CEP

→ Bilan énergétique :

- Visite et connaissance du **patrimoine communal**,
- Mise en évidence de **dysfonctionnements énergétiques**,
- **Analyse** des factures d'énergies sur les trois derniers exercices,
- **Concertation** avec les services associés.

→ Suivi personnalisé de la commune :

- **Suivi comptable** des consommations pour la pérennisation des économies,
- **Etudes particulières** sur les équipements «surconsommateurs»,
- Ecoute des **interrogations ponctuelles** relatives à l'énergie,
- Sensibilisation des acteurs communaux et **animation de réunion** d'information.

→ Concertation et échanges avec la collectivité :

- **Rencontre** avec les services techniques,
- **Présentation du bilan** en commission de référence et/ou en Conseil Municipal,
- Réalisation et accompagnement d'un **plan d'actions** visant à entrer dans une démarche d'amélioration thermique du patrimoine public.

1.2 L'intérêt du CEP :

- **Mutualiser un conseiller** entre plusieurs communes (1 conseiller peut travailler sur un total de population d'environ 40 000 habitants) et permettre à chacune de bénéficier de l'expérience des autres collectivités,

- **Envisager des économies financières** entre 1,5 et 3€ par habitant et par an, en fonction des préconisations mises en œuvre. Il est possible de faire des économies, sans investissement,

- Réduction des consommations d'énergie et d'eau et donc une contribution à la **diminution des émissions de gaz à effet de serre**,

- **Répondre** dans les meilleurs conditions à **des appels à projet** nécessitant une ligne de conduite proche du développement durable et de la qualité environnementale.

1.3 Les outils



Il existe un **réseau des conseillers CEP** en Bretagne, animé par la délégation régionale de l'Ademe. Les conseillers se réunissent une fois par trimestre afin de mutualiser les connaissances et d'échanger sur les expériences au niveau régional.

L'Ademe Bretagne, accompagne les conseillers par la mise à disposition :

- d'un guide méthodologique,
- un logiciel pour la réalisation des bilans,
- une base de données régionales des consommations,
- un dispositif de formation des conseillers.

1.4 L'implantation du CEP en Bretagne :

En 2006, 130 communes adhéraient au service CEP en Bretagne (en 2002, elles étaient 88).

Le service CEP est proposé en Bretagne depuis plus de 10 ans, par 8 structures (Clé, Energ'ence, Héol, ALecob, Progener, Conseil régionale Ille et vilaine, Pays de fougères, Pays de Guingamp).

1.5 Les modalités d'adhésion

- La commune s'engage à participer à la démarche par une **convention d'adhésion**,
- **Coût du service**: 1€/hab/an par commune adhérente. (Pour 2008 : 0.50€),
- L'adhésion de la commune (ou son renouvellement) se fait sur décision du **Conseil Municipal** chaque année.

2 Programme pour la mise en place du service CEP sur la Cornouaille:

- septembre 2008 :** - Présentation du service Conseil en Energie Partagé (CEP),
- Décembre 2008 :** - **Choix des candidats puis signature des conventions,**
- Mai 2009 :** - Remise et présentation aux communes des bilans,
- Juin 2009 :** - Présentation des résultats et des perspectives pour le service,
- Septembre 2009 :** - Présentation du service aux élus et techniciens des communes et communautés de communes souhaitant souscrire au service.

3 les critères pour le choix des candidats au service pour la 1^{ère} année:

- **Engagement de la commune adhérente :**
 - être volontaire,
 - désigner un élu référent et un technicien référent,
 - fournir les factures toutes énergies de 2006, 2007 et 2008,
 - régler son adhésion de 0,50€ (préfiguration service).
- **Nombre d'habitant global souscrivant au service :**
 - La première année, le service est proposé pour un équivalent de 20 000 habitants, ce qui représente un mi-temps de poste CEP.
- **Répartition des communes :**
 - 4 à 5 communes dans 3 communautés de communes.
- **Taille des communes :**
 - 2 communes inférieures à 500 habitants,
 - 4 communes entre 500 et 1000 habitants,
 - 3 communes entre 1 000 et 2 000 habitants,
 - 3 communes entre 2 000 et 3 000 habitants,
 - 1 communes supérieures à 3 000 habitants.

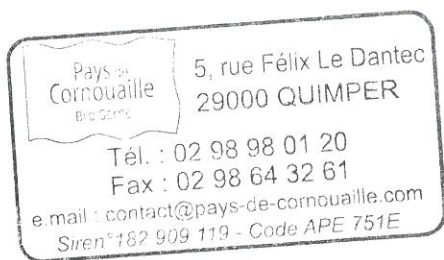
**GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 19 septembre 2008 à 14 h
Hôtel de Ville de Quimper**

DELIBERATION N° 76

Elu référent ODESCA

Le Conseil d'Administration a désigné Monsieur **Marc ANDRO** comme élu référent du Pays de Cornouaille auprès de l'ARIARCA pour l'Opération de Développement et de Restructuration du Commerce et de l'Artisanat.



Le Président

Bernard POIGNANT



**GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 19 septembre 2008 à 14 h
Hôtel de Ville de Quimper**

DELIBERATION N° 77

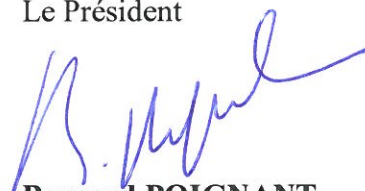
Elu référent Services Publics

Le Conseil d'Administration a désigné Monsieur **Bernard LE GALL**, Président de la Communauté de Communes du Cap Sizun, comme élu référent du Pays de Cornouaille sur les services publics, et délégué titulaire à la Commission Départementale d'Organisation et de Modernisation des Services Publics.

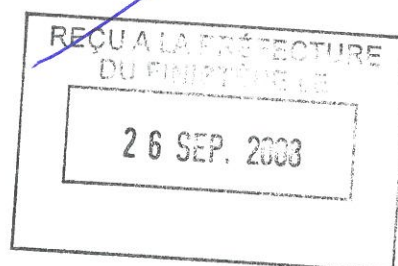
Monsieur Michel CANEVET, Président de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, a été nommé délégué suppléant.



Le Président



Bernard POIGNANT



**GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 19 septembre 2008 à 14 h
Hôtel de Ville de Quimper**

DELIBERATION N° 78

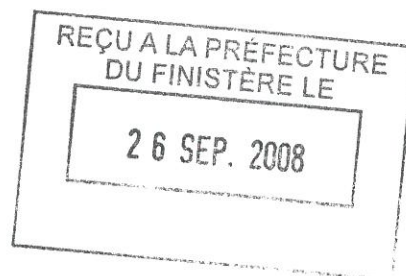
Dossier CPER : aire de carénage – port du Guilvinec

Après examen du dossier, le Conseil d'administration a approuvé le projet et le plan de financement du dossier présenté par la CCIQC dans le cadre du volet territorial du CPER concernant la mise aux normes environnementales de l'aire de carénage sur le port du Guilvinec.

Le Président




Bernard POIGNANT



**GIP DU PAYS DE CORNOUAILLE
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

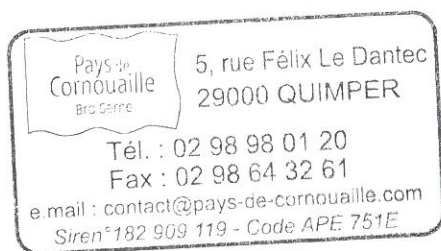
**Séance du 19 septembre 2008 à 14 h
Hôtel de Ville de Quimper**

DELIBERATION N° 79

Règlement intérieur : Cadre d'emploi du personnel

Le Conseil d'administration du GIP, avec l'accord des salariés, approuve le règlement intérieur consacré au cadre d'emploi du personnel propre au groupement.

Il autorise le Président, assisté du Directeur, à le mettre en œuvre.



Le Président

Bernard POIGNANT

